



Qui remplace un directeur licencié?

Par **Djoule39**, le **21/03/2013** à **15:32**

Je suis directrice adjointe dans une association et mon directeur vient de se faire licencier. Mon conseil d'administration me dit qu'en attendant le recrutement du prochain je dois exercer les deux postes.

Est ce vrai? Et doit il y avoir un avenant?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **moisse**, le **21/03/2013** à **17:41**

Bonjour,

Vrai ou faux ne sont pas les termes adéquats.

Vous avez reçu des instructions, soit vous êtes en mesure d'assumer l'intérim pour ce qui est d'expédier les affaires courantes, et pouvez le cas échéant négocier une prime d'accompagnement, soit vous ne l'êtes pas et il vaut mieux en faire part à l'employeur.

Et puis si vous êtes efficace, vous pouvez peut-être vous révéler à ces nouvelles fonctions de sorte que ce n'est pas un directeur qui devra être recruté, mais un sous-directeur, jeu des chaises musicales.

Bon courage, c'est peut-être une bonne opportunité